



cap rural

L'INFORMATION DE LA PLATE-FORME RÉGIONALE DÉVELOPPEMENT RURAL RHÔNE-ALPES

point repères

L'INGÉNIERIE TERRITORIALE EN QUESTION(S)

Comment faire évoluer les pratiques professionnelles pour accompagner les réformes territoriales en cours, et penser conjointement le développement des secteurs ruraux, urbains et périurbains ? Alors que la région Rhône-Alpes se prépare à accueillir le premier Congrès national des développeurs territoriaux, qui ne manquera pas de débattre de ces questions, la Plate-Forme avance quelques pistes de réflexion...

Prenez la recomposition des structures intercommunales, la poursuite de la décentralisation, l'influence croissante des agglomérations dans les zones rurales, l'émergence de la problématique ville-campagne et la nouvelle programmation européenne. Ajoutez un soupçon d'incertitude sur l'évolution législative dans ces domaines, saupoudrez de crainte des petites communes de se faire « manger » par les plus grosses, n'oubliez pas un zeste d'interrogation sur les financements de toutes sortes, et vous aurez une idée assez précise du flou qui règne actuellement sur le développement des territoires.

« Je trouve que c'est un débat qui ne possède ni la transparence, ni la lisibilité qui permettraient à chacun de se positionner. Tout le monde est en position d'attente, ce qui a tendance à occulter les bonnes questions sur le sens de l'action publique locale » avance Jean-Luc Morineaux, consultant en développement territorial (voir ci-dessous). Et de citer l'exemple du débat sur la métropolisation, qui fait couler beaucoup d'encre : « Parle-t-on tous de la même chose ? Si certains se positionnent à une échelle nationale ou européenne, d'autres pensent plutôt au renforcement de l'intercommunalité auprès des habitants. Ce n'est pas la même approche ! »

Quel profil pour les agents de développement de demain ?

Mais savoir de quoi l'on parle ne suffit pas. Encore faut-il s'interroger sur les perspectives de développement et, ensuite, se poser la question des moyens, en particulier des ressources humaines requises pour concevoir et animer tel ou tel projet de territoire. Cette question de l'ingénierie occupe désormais une actualité brûlante, surtout en milieu rural. Si la montée en compétences de certaines communautés de communes parvient à compenser le retrait des services de l'État, ce

INSTALLATIONS COLLECTIVES

À PLUSIEURS, C'EST MIEUX... MAIS PAS SANS RÉFLÉCHIR !

Entrepreneuriat collectif, coopératives d'activités, habitat groupé, etc., quelle que soit l'appellation, les installations collectives, associant ou non activités et habitat, tendent à se multiplier depuis quelques années. Si l'idée n'est pas nouvelle, ce phénomène apparaît dans un contexte économique difficile, où la mutualisation des investissements apparaît comme un moyen de créer une activité en limitant les risques. Pourtant, tout n'est pas si simple. Pour Jean-Luc Chautagnat, développeur dans l'économie sociale et coopérative au sein de l'association La Jardinière¹, « beaucoup de personnes ne veulent pas rentrer dans le système économique classique et cherchent à mettre en place de nouveaux modèles. Contrairement à ce qu'on a connu dans les années 1970, elles le font de manière pragmatique. Mais il faut être très vigilant : ce n'est pas parce qu'on est plusieurs que tout est possible ! »

Pierre d'achoppement : la dimension humaine

La réflexion préalable sur la construction collective de la ou des activités envisagées est généralement acquise. Elle permet de traduire le projet en termes technico-économiques, sachant que le montage juridique adapté relève souvent du sur-mesure, et qu'il faudra « affronter » une administration qui raisonne toujours par secteur d'activité et qui ne facilite pas les écarts à la norme... Mais la pierre d'achoppement de ces projets se cache surtout sous les aspects humains, trop souvent négligés. « C'est une question centrale dans toutes les installations collectives » confirme Jean-Luc Chautagnat.

Concilier objectifs individuels et projet collectif, établir des règles de fonctionnement, savoir désamorcer les petits conflits quotidiens, prévoir les modalités de départ d'un membre ou d'accueil d'une nouvelle personne, etc., bref, tout ce qui peut sembler secondaire vu par la loupe d'un groupe d'amis enthousiastes risque de resurgir à l'épreuve de la réalité... et de se transformer en un véritable obstacle ! D'où l'importance de devancer ces questions, quitte à se faire accompagner spécifiquement dans ce domaine.

Aujourd'hui, les installations collectives suscitent l'intérêt des structures d'accompagnement avec, au niveau national, la mise en place d'un groupe de travail du Réseau rural. En Rhône-Alpes, la mission agriruralité de la Plate-Forme anime quant à elle depuis 2012 des réunions techniques avec les accompagnateurs de projets agriruraux collectifs. Objectif : mieux connaître les spécificités de ces projets pour mieux les aider.

¹ : La Jardinière a été créée en 2012 pour promouvoir de nouvelles formes de coopération dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Jean-Luc Chautagnat intervient également dans la coopérative Oxalis.

Voir aussi : *Installations collectives entre tiers en agriculture et accompagnement. Étude de cas en Languedoc-Roussillon*. Thomas Hollard, ADEAR LR, mémoire de master Développement des territoires ruraux, 2012.

« IL Y A TOUJOURS UN RISQUE, MAIS C'EST UN ENRICHISSEMENT PERSONNEL ÉNORME... »

CHRISTOPHE FOUCRIER, MEMBRE DU COLLECTIF LE CHÂTEAU PARTAGÉ, À DULLIN (SAVOIE).



Quel était votre projet ?

Au départ, nous étions trois ménages avec un projet d'habitat partagé pour mutualiser les biens, produire une partie de notre alimentation et vivre une écologie active. Nous avons trouvé une ancienne colonie de vacances mais, vu la taille du bâtiment, il a fallu agrandir le groupe. Cela s'est fait assez naturellement en en parlant autour de nous et, finalement, nous nous sommes installés en 2009 à trois couples et trois célibataires. La gestion du bien immobilier se fait par une SCI. Trois d'entre nous ont aussi décidé de créer leur activité économique sur place : du maraîchage, de l'accueil en chambres et table d'hôtes et de l'accompagnement en montagne. Ces activités se déroulent sous forme indépendante, mais nous avons créé une association, le Château partagé, pour en faire la promotion et jouer sur leur complémentarité.

Comment se sont déroulées ces premières années ?

Nous avons mis en place des règles de fonctionnement au fur et à mesure que des difficultés se présentaient, ce qui n'a pas empêché des frustrations individuelles de prendre de l'ampleur. Il y a eu plusieurs départs : celui d'un couple qui s'est rendu compte que ce mode de vie ne lui convenait pas, qui a été remplacé par un nouveau ménage qui est parti à son tour. Aujourd'hui, deux autres départs sont en préparation. Avant d'accueillir de nouveaux membres, nous nous posons beaucoup de questions sur la manière de les intégrer.

Que faites-vous concrètement ?

Nous rédigeons une charte qui précise nos valeurs en mettant surtout l'accent sur les règles de vivre-ensemble. Les activités économiques sont désormais moins liées au projet d'habitat. Nous faisons par ailleurs appel à un consultant pour nous aider dans la gestion de réunion, la communication, etc. À plusieurs, il faut vraiment être outillé pour éviter que les conflits ne prennent trop d'importance. Il y a toujours un risque de se lancer dans un projet collectif, mais si la préparation se passe bien, il ne faut pas hésiter ! Outre les avantages quotidiens que cela procure pour garder les enfants, partager les courses, s'entraider, etc., c'est un enrichissement personnel énorme.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JEAN-LOUIS CUNG
DIRECTEURS DE LA RÉDACTION
ANNE CARTON
ET PATRICK GRIMAUD
RÉDACTION
GILLES PEISSEL
GRAPHISME
STÉPHANE PASCALIS
CRÉDITS PHOTOS
G. PEISSEL, SITE DE PROXIMITÉ
DES BOUTIÈRES, LE CHÂTEAU
PARTAGÉ
IMPRESSION
IMPRESSIONS MODERNES
TIRAGE
3 000 EXEMPLAIRES
DÉPÔT LÉgal : AVRIL 2013
N°ISSN : 1969-991X

CONTACTS

ANNE CARTON
CRDR
AVENUE DE LA CLAIRETTE
26150 DIE
TÉL. 04 75 22 14 89
FAX 04 75 22 10 11
crdr@caprural.org

PATRICK GRIMAUD
ANIMATION TECHNIQUE RÉGIONALE
DES SITES DE PROXIMITÉ
LYCÉE AGRICOLE DU VALENTIN
26500 BOURG-LÈS-VALENCE
TÉL. 04 75 82 90 49
FAX 04 75 83 02 10
sites.proximite@caprural.org

L'actualité de la Plate-Forme est aussi sur www.caprural.org



Rhône-Alpes



n'est pas le cas partout. L'éventail des compétences présentes sur un territoire n'est d'ailleurs pas toujours connu, ce qui a poussé en 2009 la Plate-Forme à créer un guide méthodologique¹ sur le repérage des acteurs du développement intervenant sur un territoire donné. Quelles sont les compétences disponibles sur ce territoire ? Comment les mobiliser ? Faut-il envisager un recrutement ? Quel est le profil recherché ? Peut-on faire évoluer un poste par une formation spécifique ? Etc. Ces interrogations sont de la responsabilité de l'employeur. Mais, pris dans le flou du contexte actuel, il ne lui accordera pas nécessairement toute l'attention qu'elles méritent. Pour Anne Carton, chef de projet de la Plate-Forme chargée de la professionnalisation des agents, elles sont pourtant au cœur des enjeux de développement et d'ingénierie : « Qui seront ces agents de développement capables d'intégrer les mutations en cours, de raisonner à des échelles différentes, d'avoir une vision globale des relations entre les territoires et d'identifier précisément les enjeux propres à chacun d'eux ? » pour l'instant, le constat est plutôt celui d'un cloisonnement dicté par les procédures et les dispositifs institutionnels (PNR, CDDRA, SCOT, GPV², etc.), avec, d'un côté, une vision très rurale et, de l'autre, une approche exclusivement urbaine.

Une tectonique des plaques

Ce contexte a l'avantage de la simplicité, pour les employeurs comme pour les agents, et, dans l'attente que les choses se précisent, il fournit des repères connus et rassurants... Mais les territoires vécus se chevauchent de plus en plus sans se soucier des limites administratives, faisant apparaître la nécessité de projets à géométrie variable, et donc de nouveaux modes d'organisation et d'intervention. On sent bien ici et là que l'évolution de la carte intercommunale peut remettre en question des territoires de projet construits par plusieurs années de contrats

LE POINT DE VUE DE JEAN-LUC MORINEAUX CONSULTANT EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ LYON 2

« Ce débat sur l'évolution des territoires n'est pas un fait nouveau. Nous sommes toujours dans une situation de changement et, même si ces questions sont d'une forte acuité, elles se sont déjà posées dans des périodes antérieures, notamment lors de la mise en place des premières intercommunalités dans les années 1980 ou avec l'émergence des pays. Avec la nouvelle carte de coopération intercommunale, on voit se dessiner de futurs regroupements. Mais, au regard de la complexité induite et du jeu d'acteurs que cela entraîne, se positionner en tant qu'agent n'est pas facile, sachant que dans le même temps le mille-feuilles, tant critiqué, n'est pas toujours simplifié. Néanmoins, des notions comme "l'inter-territoire" et le développement durable ouvrent de nouvelles problématiques. Elles invitent à revisiter nos méthodes d'intervention et, par là même, les compétences techniques et politiques à mettre en œuvre ».

régionaux, ou vider de sa substance l'axe de développement stratégique de telle intercommunalité. Face à cette « tectonique des plaques » pleine d'incertitudes, certains territoires décident néanmoins de s'organiser en suscitant une nouvelle dynamique de projet qui dépasse la question des frontières administratives. C'est le cas de l'entente intercommunale Tridan³, qui associe depuis janvier 2012 cinq communautés de communes, concernées par quatre CDDRA et trois SCOT, le tout à cheval sur trois départements (Isère, Drôme, Ardèche) ! Cette dynamique de coopération intercommunale s'appuie sur une mise en réseau et un travail de coordination entre les techniciens : « Ces intercommunalités ont longtemps été en concurrence, les agents n'ont donc pas l'habitude de travailler ensemble. Toutefois, dès lors que les élus ont acté la coopération et que l'interconnaissance se développe, les logiques de réflexion en commun, voire de mutualisation, émergent, y compris sur des champs qui dépassent les axes de travail fixés par l'entente » explique Dominique Bernier, chef de projet intercommunal de Tridan.

L'ingénierie, moteur du développement

« L'ingénierie est le moteur du développement et, comme telle, elle doit être au cœur des débats à venir sur l'acte III de la décentralisation » souligne le sénateur Pierre Jarlier dans son rapport⁴ de juillet 2012. Les mutations territoriales en cours et à venir rendent cette ingénierie de plus en plus complexe : complexité des métiers qui doivent faire face à de nouveaux enjeux, complexité de la gestion de ces ressources humaines pour les employeurs, complexité d'accès à cette ingénierie pour les petites communes rurales. Si la création d'agences d'ingénierie à l'échelle régionale ou départementale est une réponse possible, elle ne doit pas empêcher élus et agents de se saisir de la question. Les premiers parce qu'il en va de l'avenir des territoires, les seconds parce que les opportunités de carrière et de repositionnement professionnel sont réelles.

¹ : Les acteurs des projets de développement. Qui fait quoi ? CD-Rom disponible gratuitement sur demande à la Plate-Forme.

² : Grand projet de ville.

³ : Trans Rhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord.

⁴ : Rapport sur les collectivités territoriales et l'ingénierie en matière d'urbanisme, présenté au Sénat le 10 juillet 2012 (www.senat.fr/rap/r11-654/r11-6541.pdf).

SITES DE PROXIMITÉ :
Aix-Urfé-Côte
Roannaise-La
Pacaudière
Boutières
CeDRE
Diois
Monts du Forez
Sud-Ardèche

SITES DE PROXIMITÉ DES BOUTIÈRES ET CEDRE QUAND LE DÉVELOPPEMENT CHANGE D'ÉCHELLE

« Depuis quelques années, l'État et la Région Rhône-Alpes s'interrogent en tant que pilotes de la Plate-Forme régionale développement rural sur la pertinence des périmètres d'intervention des Sites de proximité : comment faire bénéficier d'autres secteurs de leur expertise en matière de construction d'activités ? » résume Patrick Grimault, chef de projet de la Plate-Forme. Au-delà de la nécessité de réactualiser régulièrement son diagnostic en vue d'adapter son plan d'actions, chaque Site a donc été invité à regarder en périphérie de son territoire s'il pouvait répondre à des problématiques de développement économique non couvertes par les structures existantes.

En Ardèche, cette réflexion est d'autant plus d'actualité qu'il existe trois Sites de proximité, sud Ardèche, Boutières et CeDRE, dont l'un (CeDRE) intervient sur un périmètre réduit à deux communautés de communes (soit 17 communes), après le retrait de la troisième intercommunalité d'origine. « Il se retrouve avec un territoire insuffisamment étendu pour envisager certaines actions, par exemple l'étude du potentiel d'activités autour des circuits courts pour la restauration collective, poursuit Patrick Grimault. L'idée d'établir un diagnostic commun sur le territoire des deux Sites contigus des Boutières et de CeDRE, élargis aux secteurs limitrophes, s'est rapidement imposée ».

Un diagnostic élargi

Ce diagnostic, orienté sur les aspects démographiques et socio-économiques, a été réalisé en 2012 essentiellement à partir du SIDDT mis en place par l'IRSTEA¹ sur un périmètre de quinze communautés de communes. L'établissement de cette zone d'étude est le fruit d'un repérage effectué dès 2010 auprès des institutions concernées (conseil général, pays, CDRA, parc naturel régional des Monts-d'Ardèche, etc.), pour identifier les territoires sur lesquels une intervention des Sites serait pertinente. « Cette approche élargie a été l'occasion de mettre en exergue des phénomènes dont nous n'avions pas auparavant une conscience très précise, commente Jacqueline Dudal, responsable du Site de proximité des Boutières. Il s'avère ainsi que l'activité économique présente sur la zone d'étude ne permet pas à l'ensemble de la population active d'avoir une activité génératrice de revenus, ce qui entraîne le départ de certaines catégories de population, notamment les jeunes actifs ».

Si l'ensemble du périmètre est concerné, chaque secteur possède ses particularités au regard de la nature de l'activité économique traditionnelle dominante : industrie, agriculture, etc. Ce qui implique des hypothèses de travail et des pistes d'actions ciblées en fonction des enjeux locaux. Pour cela, des échanges ont été organisés avec les acteurs de terrain (chambres consulaires, communautés de communes, CDRA,

pays, etc.), afin de recueillir leur propre perception du territoire et de son évolution. Ces rencontres ont aussi mis en évidence la quasi-absence d'acteurs intervenant dans les champs de l'emploi et de la création d'activités sur certains territoires non couverts par un Site de proximité.

Des préconisations à débattre

Les préconisations d'actions élaborées en conclusion seront présentées au printemps 2013 au Comité de suivi et de concertation de chaque Site de proximité, afin d'étudier les suites opérationnelles. « Dans les secteurs sur lesquels nous n'intervenons pas, nous pourrions étudier avec les élus l'opportunité et les modalités d'une intervention des Sites de proximité » précise Jacqueline Dudal. Dans les deux cas, il sera nécessaire de tenir compte des regroupements qui se dessinent dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, puisque la zone d'étude ne devrait à terme compter plus que dix communautés de communes. Le redéploiement de l'ingénierie du développement qui en résultera, avec les adaptations et les complémentarités à mettre en œuvre avec les Sites de proximité, sera un aspect essentiel de cette réflexion. Rendez-vous en 2014 !

¹ : Le SIDDT (Système d'information dédié aux territoires) a été mis en place par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.



DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ

Si le diagnostic montre que l'ensemble du périmètre d'étude est concerné par une diminution du nombre d'emplois, la problématique diffère d'un secteur à l'autre. Certains cantons (Saint-Martin-de-Valamas, Le Cheylard, Satillieu) subissent le ralentissement des activités industrielles qui les caractérisaient. D'autres connaissent une évolution semblable à celle constatée au niveau national, notamment un agrandissement des exploitations agricoles et donc une baisse du nombre d'actifs agricoles, qui entraîne un recul des activités commerciales et artisanales traditionnelles. Parallèlement, l'arrivée de nouvelles populations, comme l'évolution des modes de consommation et des pratiques de loisirs en milieu rural, sont des opportunités insuffisamment exploitées. En complément d'actions d'accompagnement des filières productives locales, elles permettraient de diversifier l'activité, par exemple dans le domaine de l'économie résidentielle et présente.

CONTACT
Patrick Grimault
Plate-Forme régionale
développement rural Rhône-Alpes

Périmètre d'étude :
15 communautés de communes,
133 communes, 58 150 habitants

